

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2024

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Code :	Nom et Prénom :	Nombre de voix :			
<p>PREMIERE RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2023 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels de l'exercice, approuve les comptes et les états financiers dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Total Bilan Actif Passif : 28 275 264 504 DZD, - Un Résultat Net Comptable de 4 698 857 951 DZD. <p style="text-align: center;"> 1. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p> <p>DEUXIEME RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se traduisant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Total Bilan Actif - Passif : 94 913 762 197 DZD, • Un Résultat Net Consolidé : 8 505 336 624 DZD. <p style="text-align: center;"> 2. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p> <p>TROISIEME RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) D'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 approuvé ci-dessus pour 4 698 857 951 DZD en réserves ordinaires. b) De distribuer au titre de dividendes la somme de 4 593 937 500 DZD soit un dividende par action de 180 DZD prélevé sur les réserves ordinaires. <p>Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 Septembre 2024.</p> <p style="text-align: center;"> 3. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p> <p>QUATRIEME RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif au 31 Décembre 2023.</p> <p style="text-align: center;"> 4. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p>			<p>CINQUIEME RESOLUTION :</p> <p>L'assemblée générale ordinaire décide d'élire, en qualité d'administrateur Monsieur KERRAR Abdelouahed, pour un mandat prenant fin au terme de l'expiration du mandat des membres actuels du conseil d'administration, ce, lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.</p> <p style="text-align: center;"> 5. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p> <p>SIXIEME RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire agissant en vertu de l'article 715 Bis 4 et 7 du Code de Commerce et de l'article 25 des statuts, et constatant l'expiration du 2ème mandat du commissaire aux comptes Monsieur SENEINA Lakhdar, nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société, Monsieur Nacir Guettouchi, Expert-Comptable, demeurant au Lotissement EL AMEL Extension D Villa N°8 EL Achour Alger, titulaire de l'agrément N°0200, pour une durée de trois exercices sociaux à savoir : 2024, 2025, 2026.</p> <p style="text-align: center;"> 6. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p> <p>SEPTIEME RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2023, au titre de jetons de présence la somme totale de huit cent mille dinars algériens (800 000,00DZD), par administrateur.</p> <p style="text-align: center;"> 7. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p> <p>HUITIEME RESOLUTION :</p> <p>L'Assemblée Générale décide de régler les honoraires dus aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 conformément au barème officiel.</p> <p style="text-align: center;"> 8. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> </p>		

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires et notamment les publications prescrites par la loi.

9. OUI **NON** **ABSTENTION**

Signature de l'actionnaire

Le Conseil d'Administration